

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

**M. Sacha ZEGUERMAN**, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : **04 50 25 22 50** - [s.zeguerman@ccfg.fr](mailto:s.zeguerman@ccfg.fr)

<b>Décision</b>	ID : 074-200081446-20230721-DP07421223A0039-AR
<b>une déclaration préalable</b>	
<b>Dossier n° DP07421223A0039</b>	
date de dépôt : <b>30/05/2023</b>	
date d'affichage du dépôt : <b>30/05/2023</b>	
complet le : <b>12/07/2023</b>	
demandeur : <b>Monsieur Hurtado Sanchez Victor</b>	
pour : <b>Remplacement toiture</b>	
adresse terrain : <b>39 ROUTE DE LA CELLAZ, à Glières-Val-de-Borne (74130)</b>	
parcelles : <b>110 0B-0802</b>	

**Monsieur Hurtado Sanchez Victor**  
39 route de la Cellaz  
74130 Glières-Val-de-Borne

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **12/08/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 21 juillet 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

